

villes, des exploitations agricoles et des industries par les eaux des égouts, les immersions provenant des péniches et des navires et même des substances transportées par l'atmosphère». Les ressources vivantes de la mer sont menacées non seulement par la pollution mais aussi par la surexploitation. Cette dernière menace pèse en particulier sur les importants stocks de poissons des plates-formes continentales, qui fournissent 95 % des prises mondiales. L'industrie canadienne des pêches et les milliers de personnes qu'elle fait vivre se trouvent ainsi exposées à de graves difficultés.

Comme les océans sont un patrimoine collectif, aucun pays ne peut résoudre seul ces problèmes. La collaboration de tous est donc essentielle au rétablissement de la santé des océans.

- Le Canada appuie énergiquement les efforts multilatéraux visant à contenir la surpêche. Depuis 1989, le gouvernement fédéral s'est donné beaucoup de peine pour rendre les membres de la Communauté européenne conscients des désastreuses conséquences à long terme de la surpêche dans la zone réglementée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Avec d'autres pays membres de l'OPANO, le Canada a commencé à contrôler la surpêche dans cette zone.
- Le Canada a été l'un des principaux promoteurs de la résolution des Nations Unies visant à réduire l'utilisation des filets dérivants, très dommageables, et continue d'appuyer la mise en oeuvre d'un moratoire sur toute pêche aux filets dérivants à grande échelle dans les océans. Parmi les autres ententes multilatérales que le Canada a signées pour contribuer à la préservation des stocks de pêche des océans, on compte : la Convention internationale concernant les pêches hauturières de l'océan Pacifique Nord, la Convention relative à la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord, la Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.
- À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, le Canada entend poursuivre quatre objectifs visant à assurer la protection et la durabilité des habitats des stocks de pêche :
 - élaboration d'une stratégie internationale pour la durabilité des pêches;
 - établissement d'un cadre international pour le contrôle des sources terrestres de pollution marine;
 - renforcement des dispositions de la Convention de Londres sur l'immersion des déchets en mer;
 - création d'un système mondial de surveillance des océans.
- Les océans sont en partie pollués par l'immersion de déchets. La Convention de Londres sur l'immersion des déchets, établie au milieu des années 70, vise à protéger l'environnement marin contre cette source de pollution. Le Canada